

# CONTRAT DE PARTENARIAT

## Entre les soussignés :

Le club d'athlétisme de Carquefou (CAC) dont les locaux sont situés au stade du Moulin Boisseau : 44470 Carquefou,

Ci après désigné "CAC"  
D'une part

et

Le cabinet de kinésithérapie du sport Sport Science Therapists dont les locaux sont situés au 10 rue Jean Mermoz : 44980 Sainte Luce sur Loire,

Ci après désigné "Sport Science Therapists"  
D'autre part

## A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 : Soins au cabinet

Le cabinet Sport Science Therapists s'engage à recevoir en consultation de kinésithérapie les adhérents du CAC de manière privilégiée et dans les plus brefs délais.

### Article 2 : Honoraires du cabinet

Le cabinet Sport Science Therapists s'engage à appliquer les tarifs conventionnels du cabinet auprès des adhérents du CAC.

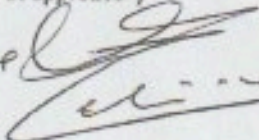
Il s'engage également à entretenir une liste des adhérents vu en consultations qu'il enverra de manière mensuelle au CAC.

Le CAC s'engage, dès réception de cette liste, à régler la part hors nomenclature de 10€ par séance (créneau de 30min) restant pour l'ensemble des soins figurant sur celle-ci.

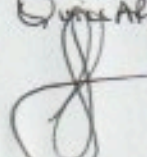
L'athlète du CAC s'engage à prévenir le bureau du club pour toute intervention au sein du cabinet et ainsi profiter des 10€ de prises en charge par le club. Cette prise en charge ne saurait venir en complément d'une prise en charge par un organisme affilié (mutuelle)

Fait à Carquefou, le 06/08/20

Le CAC "lu et approuvé"  
(Mention "Lu et approuvé")

Itahien   
CARQUEFOU ATHLETIQUE CLUB  
Stade du Moulin Boisseau  
44470 CARQUEFOU

Sport Science Therapists  
("Mention Lu et approuvé")

"lu et approuvé"  
Quillard JB  


"lu et approuvé"  
LE GALETTE Rob  
